

Programme de soutien financier

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR


CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Québec 

Guide du demandeur - Été 2024

> Mise en contexte

Ce programme financier vise à répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées en contexte de camp de jour.

*Est reconnue comme personne handicapée : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. » (Chapitre E-20.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale).

> Objectifs du programme

- Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport et de plein air.
- Soutenir financièrement l'embauche du personnel d'accompagnement dans les camps de jour de l'Estrie.

> Période de dépôt et dates à retenir

Date limite de dépôt

19 avril 2024

*Notez qu'après 23 h 59 à cette date, l'envoi du formulaire ne sera plus possible, même si vous aviez déjà commencé à le remplir.

*Attention : la date de dépôt est devancée par rapport à l'an dernier.

Réponse du CSLE

Dans la semaine du 13 mai 2024

Réalisation du projet

Entre le 24 juin et le 23 août 2024

Dépôt du bilan

Au plus tard le 31 octobre 2024

Programme de soutien financier

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR

Guide du demandeur - Été 2024



Québec

➤ Organisations admissibles¹

- Les **MRC et municipalités** offrant un service de **camp de jour 5-12 ans**
- Les **organismes** à but non lucratif légalement incorporés, gestionnaires de programmes spécialisés (ex. vélo, soccer, théâtre, loisir scientifique) offrant un service de **camp de jour 5-12 ans**
- Les **organismes** à but non lucratif légalement incorporés, **dédiés exclusivement aux personnes handicapées**, offrant un service de **camp de jour 13-21 ans**

*Seules les organisations en règle avec le CSLE dans le cadre de précédentes demandes seront admissibles.

*Camps de vacances : se référer au *Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)* du ministère de l'Éducation.

➤ Documents exigés avec le formulaire

- Tableau financier du projet (budget prévisionnel)
- Tableau d'identification des participants
- Résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal de l'organisme demandeur

➤ Modalités de versement

Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation du Québec, l'aide financière accordée est non récurrente et se fera en un seul versement.

➤ Dépenses admissibles

- Salaire du personnel d'accompagnement

➤ Dépenses non admissibles

- Toute autre dépense que le salaire du personnel d'accompagnement
- Charges sociales
- Salaire du personnel sur les heures de service de garde

¹Considérant les mandats et les ressources confiés au Conseil Sport Loisir de l'Estrie en date de janvier 2024. Dans le cadre de cet appel, le territoire desservi fait référence aux MRC suivantes : Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Coaticook, Granit, Sources, Memphrémagog, Ville de Sherbrooke.

Programme de soutien financier

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR


CONSEIL
SPORT LOISIR
— DE L'ESTRIE —

Québec 

Guide du demandeur - Été 2024

➤ Critères d'analyse des projets

- Moyens utilisés pour faciliter la participation des personnes handicapées en camp de jour
- Ampleur et types de besoins d'accompagnement des participants
- Qualité et réalisme du montage financier
- Tout autre critère déterminé par le comité régional d'analyse

Dans le cas d'une surabondance de demandes, le comité régional d'analyse déterminera les organisations à soutenir parmi les demandes les plus pertinentes, selon les critères en vigueur.

Toute demande incomplète, non conforme aux normes établies au programme, et/ou reçue après le 19 avril 2024 sera automatiquement rejetée.

➤ Responsabilités de l'organisme demandeur

- Voir à la sélection, à l'embauche, à l'encadrement et à la rémunération du personnel d'accompagnement (par souci de sécurité, le CSLE suggère que votre personnel accompagnateur soit âgé de 16 ans et plus).
- Voir à la formation du personnel d'accompagnement (doit minimalement avoir suivi la formation *Certification en accompagnement camp de jour* offerte par le CSLE, ou une formation équivalente dans le domaine).
- Effectuer la vérification des antécédents judiciaires du personnel accompagnateur.
- Advenant l'octroi d'un soutien financier, fournir un bilan au plus tard le 31 octobre 2024.

Pour toute question concernant le programme, contactez Claire Gaudreault, au cgaudreault@csle.qc.ca, ou par téléphone, au 819 864-0864, poste 229.